

Note aux rédactions

Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur les RD402 et 49 Communes de Blécourt et de Bantigny

Du mercredi 7 au vendredi 9 juillet et pour une durée de 3 jours (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord effectuera des travaux de renouvellement de la couche de roulement sur les routes départementales suivantes :

- RD402, « rue de Monchaux et rue de la Chapelle », commune de Blécourt,
- RD49 « rue de Cambrai », commune de Bantigny.

Ces travaux permettront de renforcer la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de la chaussée.

Organisation des travaux :

La RD402 (rue de Monchaux et rue de la Chapelle) en traversée de Blécourt, prolongée par la RD49 (rue de Cambrai) à Bantigny, seront fermées à la circulation depuis le carrefour de la RD402/140 à Sancourt jusqu'à l'intersection de la RD49/152 (rues des Chanoines et de la Chapelle) à Bantigny.

Une déviation sera mise en place dans le sens Blécourt vers Bantigny via la RD140 (rue d'Angleterre) en traversée de Sancourt prolongée par la rue Yves Défossez (RD140) jusqu'à l'intersection avec la RD152 (Grand'Rue) à Abancourt qu'elle empruntera en direction de Bantigny.

Poursuivre sur la RD152 (rue des Chanoines) jusqu'à l'intersection avec la RD49 (rue de Cambrai) à Bantigny et inversement.

Les usagers venant de Tilloy-Lez-Cambrai (RD49 rue de Marquette) souhaitant se rendre à Blécourt emprunteront la RD49 (rue de Marquette), au Lieudit la Boulette puis la RD402 en direction d'Abancourt puis suivront l'itinéraire de déviation mis en place.

Pas de commerces impactés par les travaux. L'accès aux riverains sera maintenu

Montant des travaux : 166 500 euros TTC financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 30 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.